



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet de la ministre

Paris, le 04 MARS 2026



Le directeur de cabinet de la ministre
de l'agriculture, de l'agro-alimentaire
et de la souveraineté alimentaire

à

Madame la Vice-Présidente
du Conseil Général de l'Alimentation,
de l'Agriculture et des Espaces Ruraux
(CGAAER)

N/Réf : SCR/2026D/80

V/Réf :

Objet : Evaluation de l'Observatoire de la Mortalité et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère (OMAA).

PJ :

L'OMAA a été créé en 2015 pour faire l'inventaire et l'analyse de la dynamique spatio-temporelle des mortalités et des affaiblissements des colonies d'abeilles en France et ainsi détecter et objectiver des dégradations de l'état de santé du cheptel apicole français.

L'OMAA est fondé sur un système de surveillance événementielle qui mobilise plusieurs dispositifs complémentaires : le dispositif de surveillance des maladies réglementées sous la responsabilité de l'Etat et porté par les Directions Départementales de la Protection des Populations, le dispositif de surveillance des mortalités massives aiguës avec suspicion d'intoxication par les produits phytopharmaceutiques porté par les Services régionaux de l'alimentation (SRAL) et la surveillance des autres troubles de l'abeille porté par les Fédérations Régionales des Groupements Techniques Vétérinaires.

Initialement déployé dans deux régions (Bretagne et Pays-de-la-Loire) en 2017, l'OMAA a ensuite été étendu à la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2019, puis Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2023, Centre-Val de Loire en 2024 et enfin la Corse en 2025. L'extension aux cinq régions restantes est en projet pour 2026.

A l'échelle nationale, la coordination de l'OMAA est assurée par la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) avec une coanimation de l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement et de l'Agence nationale de sécurité sanitaire. Son pilotage stratégique est réalisé par le Conseil National d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale. L'appui et le suivi scientifique et technique sont assurés dans le cadre de la Plateforme d'Epidémiosurveillance en Santé Animale (ESA) avec un groupe de travail dédié réunissant l'ensemble des acteurs de la filière.

.../...

A l'échelle régionale, l'OMAA est coordonné par le SRAL et le guichet unique de déclaration des apiculteurs est assuré par l'Organisme Vétérinaire à Vocation Technique avec un vétérinaire répartiteur qui oriente les déclarations vers l'un des trois dispositifs de surveillance. Pour la réalisation des investigations dans les ruchers, l'OMAA s'appuie sur les vétérinaires mandatés pour les maladies réglementées, les enquêteurs des SRAL pour les mortalités massives aigües et, pour les autres troubles, dans les huit régions impliquées, un réseau de 150 vétérinaires et 110 techniciens sanitaires apicoles.

Le recul de plusieurs années désormais acquis sur le fonctionnement de l'OMAA et son extension à des régions aux caractéristiques très variées permet de disposer d'éléments d'appréciation de l'intérêt et de la faisabilité du fonctionnement d'un tel observatoire. Le retour qualitatif des acteurs permet de confirmer l'intérêt de l'OMAA qui apporte des premiers éléments de réponse aux attentes de la filière et de l'Etat, notamment en matière d'amélioration de l'encadrement sanitaire des ruchers et de renforcement du partenariat entre les acteurs de la filière dans les régions. Des marges de progrès sont cependant identifiées dans le domaine de l'adhésion des apiculteurs au dispositif ainsi que de son adaptation aux apiculteurs professionnels. Des limites sont également perçues quant à sa capacité à percevoir et expliquer les phénomènes d'affaiblissement en raison de leur caractère multifactoriel ce qui interroge les modalités de surveillance (événementielle ou programmée) ainsi que les liens de l'OMAA avec la recherche.

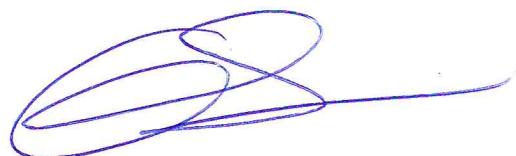
Une évaluation technique à l'aide de la méthode Oasis a été réalisée en 2023 dans le cadre de la Plateforme ESA, dont les résultats n'ont pas fait l'objet d'une publication, ce qui n'a pas permis à ce stade de prendre en compte ses recommandations pour l'amélioration du dispositif. Un groupe de travail réunissant les acteurs de la filière avec la DGAL a réalisé une analyse de l'OMAA et envisagé en 2025 des pistes d'améliorations techniques.

Afin d'anticiper les évolutions de l'OMAA, je souhaiterais pouvoir disposer des éléments d'appréciation concernant :

- la qualité du fonctionnement et des résultats produits par l'OMAA pour répondre aux objectifs qui lui ont été assignés ;
- la pertinence et l'opérationnalité de sa gouvernance ;
- les modalités de financement de l'OMAA dans la perspective de son extension nationale et permettre d'en assurer la pérennité.

A cette fin, je souhaiterais que soit réalisée une évaluation technique, organisationnelle et financière de l'OMAA en s'appuyant sur les évaluations déjà réalisées afin de formuler des recommandations pour améliorer le fonctionnement et la gouvernance de l'OMAA et proposer des axes de financement pour réussir l'extension nationale et assurer la pérennité du dispositif.

Je souhaite confier au CGAAER la réalisation de cette évaluation et souhaiterais pouvoir disposer du rapport quatre mois après la désignation de la mission.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Grégoire HALLIEZ